

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Histoire parcours Métiers de l'étude, de la médiation et de la promotion de l'Histoire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Chantal SENSEBY**

Maîtresse de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Pascale SOLON**

BIATSS

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Histoire parcours Métiers de l'étude, de la médiation et de la promotion de l'Histoire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL** **Professeure des Universités**

Vice-Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** **Professeure des Universités**

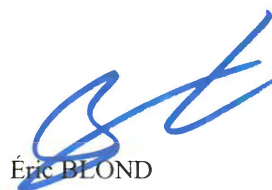
Membres du jury :

- **Mme Pascale SOLON** **BIATSS**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Histoire parcours Métiers de l'étude, de la médiation et de la promotion de l'Histoire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Gaël RIDEAU**

Professeur des Universités

Membres du jury :

- **M Christophe SPERONI**

Maître de Conférences

- **Mme Céline GIRAUD**

BIATSS

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Histoire parcours Métiers de l'étude, de la médiation et de la promotion de l'Histoire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL** Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ** Professeure des Universités

Membres du jury :

- **Mme Pascale SOLON** BIATSS

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 20/11/25


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Histoire parcours Métiers de l'étude, de la médiation et de la promotion de l'Histoire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Arnaud SUSPENE**

Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Anna CAIOZZO ROUSSEL**

Professeure des Universités

Membres du jury :

- **Mme Noëlline CASTAGNEZ**
- **M. Gaël RIDEAU**
- **Mme Corinne LEGOY**

Professeure des Universités
Professeur des Universités
Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Histoire parcours Métiers de l'étude, de la médiation et de la promotion de l'Histoire**, est constitué comme suit :

- | | |
|------------------------------------|--|
| - M. Arnaud SUSPENE | Directeur du Département d'Histoire, Professeur des Universités |
| - Mme Noëlline CASTAGNEZ | Professeure des universités |
| - Mme Corinne LEGOY | Professeure des universités |
| - M. Gaël RIDEAU | Professeur des universités |
| - M. Charles PARISOT-SILLON | Maître de Conférences |
| - Mme Marion BRETECHE | Maître de Conférences |
| - M. Christophe SPERONI | Maître de Conférences |

- Fait à Orléans, le 20 novembre 2025


Éric BLOND